

ARRÊTÉ N° 23-110

PORTANT NOMINATION DE MADAME ANNE HERTZOG, DIRECTRICE DU LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE ET D'AMÉNAGEMENT PLACES

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,

Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,

Vu le règlement intérieur du Laboratoire de géographie et d'aménagement PLACES,

Considérant que, suite au départ à la retraite de Madame Elizabeth AUCLAIR, le Conseil du laboratoire a proposé au président la nomination de Madame Anne HERTZOG au poste de directrice du laboratoire de géographie et d'aménagement PLACES en date du 13 avril 2023,

Considérant que le Conseil du laboratoire a proposé au président la nomination de Messieurs Jean-Baptiste FRETIGNY et Damien MASSON respectivement au poste de directeurs adjoints du laboratoire de géographie et d'aménagement PLACES en date du 13 avril 2023,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Madame Anne HERTZOG, est nommée directrice du laboratoire de géographie et d'aménagement PLACES.

Monsieur Jean-Baptiste FRETIGNY, est nommé directeur adjoint du laboratoire de géographie et d'aménagement PLACES.

Monsieur Damien MASSON, est nommé directeur adjoint du laboratoire de géographie et d'aménagement PLACES.

Article 2 : Durée

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Madame Anne HERTZOG et Messieurs Jean-Baptiste FRETIGNY et Damien MASSON sont nommés respectivement pour une durée de mandat équivalente à la durée du contrat quinquennal.

Article 3 : Abrogation

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 19-042 du 03 juillet 2019.

Article 4 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Article 5 : Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 25 juillet 2023

Le président de CY Cergy Paris Université

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gatineau', is written over a light blue horizontal line.

Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 26 juillet 2023

Publié le : 26 juillet 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.